

| | | |
|---|--|----------------------------|
|  | Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE | n° d'ordre 24074 |
|---|--|----------------------------|

SEANCE du : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 2 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------------------|---------------------|------------------------|
| Thierry BAUDOUIN | Pierre BUREAU | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS |
| Anne-Marie BARBIER | Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Alain ROBIN |
| Philippe BARON | Bruno COTHOUIS | Constance MACKOW | Philippe ROBIN |
| Bérandère BAZANTAY | Pascale FERCHAUD | Emmanuelle MENARD | Marinette TALLIER |
| Bruno BODIN | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Jean-François MORIN | Véronique VILLEMONTAIX |
| Hélène BROSSEAU | Pascal GABILY | Pierre MORIN | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|---|---|---|
| Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN | Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER | Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS |
| Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW | Jean-François MOREAU, pouvoir à Bérandère BAZANTAY | Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX |
| Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN | Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT | Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascale GABILY |
| Sandrine DELUGEAU | | |

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Bressuire : acquisition d'une vitrine dans le Passage de la Poste

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Les propriétaires de la vitrine située dans le passage de la poste proposent de céder cet élément à la commune. Il s'agit du lot n° 15 de la copropriété du passage de la poste 2.

L'acquisition se fera pour l'euro symbolique et les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** le lot n° 15 de la copropriété du passage de la poste 2 pour l'EURO SYMBOLIQUE
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER.




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accuse de réception en préfecture
 079-217900497-20240412-DG_DEL_2024_074-DE
 Date de télétransmission : 12/04/2024
 Date de réception préfecture : 12/04/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le **12 AVR. 2024**